ROBT. S. MILNES, LIEUT. GOUVERNEUR.

GEORGE TROIS, par la Grace de DIEU, Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenſeur de la Foi. A nos bien aimés et fidèles Conſeillers du Conſeil Légiſlatif de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos aimés et fidèles les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Aſſemblée de notre dite Province, convoqués et choiſis pour notre préſent Parlement Provincial de notre dite Province, et à tous nos aimés Sujets que ces préſentes peuvent concerner, Salut: Vu que nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conſeil Exécutif de notre dite Province du *Bas-Canada*, de diſſoudre ce préſent Parlement Provincial de notre dite Province, qui eſt actuellement prorogé à Vendredi le quinzième jour de Juin courant; pour cette fin nous publions notre préſente Proclamation Royale, et en conſéquence par la préſente, terminons le dit Parlement Provincial, et les Conſeillers Légiſlatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Aſſemblée ſont déchargés de s'aſſembler et s'y trouver Vendredi le quinzième jour de Juin courant: Et voulant et étant réſolu d'aſſembler le plûtot poſſible notre peuple de notre dite Province, et d'avoir ſon avis dans le Parlement Provincial, ſavoir faiſons, par la préſente, notre volonté et plaiſir Royal, pour convoquer un nouveau Parlement Provincial, et déclarons encore par la préſente, qu'avec l'avis de notre dit Conſeil Exécutif, nous avons donné ce jour, un ordre pour émaner des Writs en due forme, pour convoquer un nouveau Parlement Provincial, dans notre dite Province, leſquels Writs doivent être datés Lundi, le dixhuitième jour du préſent mois de Juin, et retournables Lundi, le ſixième jour d'Août prochain, pour tous les endroits, excepté le Comté de *Gaſpé*, et pour le Comté de *Gaſpé*, Mardi le vingt cinquième jour de Septembre prochain. En Foi de quoi nous avons fait rendre les préſentes Lettres Patentes, et y avons fait appoſer le Grand Sceau